

219C1299
FR0000077570-FS0705

30 juillet 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MICROPOLE-UNIVERS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 juillet 2019, la société par actions simplifiée NextStage (19 avenue George V, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juillet 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société MICROPOLE-UNIVERS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 765 576 actions MICROPOLE-UNIVERS représentant autant de droits de vote, soit 6,07% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MICROPOLE-UNIVERS sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 29 087 869 actions représentant 35 364 019 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.